

Des causes à défendre, des défis à relever

Promouvoir l'éducation non formelle et la formation tout au long de la vie

Dans un monde sujet à des mutations profondes et à une accélération du changement, l'homme, face à sa liberté et sa responsabilité, parfois son angoisse et son incertitude quant à l'avenir, a besoin de repères pour se réappropriier la maîtrise des événements et de son environnement.

L'éducation non formelle, concept partagé en Europe, regroupe les formes d'éducation réalisées en dehors du cadre scolaire et familial.

Pour l'Ufcv, l'éducation non formelle est ancrée dans la réalité et la vie sociale. En recourant aux méthodes pédagogiques de l'éducation populaire basées sur la participation et l'engagement, elle est **éducation à la liberté, au sens critique, à la prise de responsabilité**.

L'Ufcv s'engage donc pour :

- Renforcer la légitimité de ces formes d'éducation, obtenir le soutien des pouvoirs publics sur leurs conditions de réalisation, sur la reconnaissance et la validation des acquis qui en découlent.
- Innover dans les démarches de formation et d'accompagnement pour offrir aux personnes et aux groupes des conditions d'apprentissage et de progression adaptées à leur accomplissement.
- Agir dans le temps libre des personnes, leur proposer des expériences éducatives variées et innovantes ; militer pour davantage d'égalité dans les temps de loisirs et de vacances.
- Susciter, par l'intérêt et l'utilité des actions, un engagement plus volontariste des pouvoirs publics, des organismes sociaux et des collectivités en direction des acteurs du temps libre, des vacances et des loisirs.

Rechercher de nouvelles formes de développement et de partage des richesses

L'ouverture à la concurrence, la déréglementation au niveau européen, l'émergence de nouveaux besoins nécessitant des investissements lourds, bouleversent la répartition des services d'intérêt général entre les pouvoirs publics, les organismes d'action sociale, les collectivités, les organisations à but non lucratif et les entreprises.

Face aux travers et aux limites de l'économie de marché, la société doit envisager des formes alternatives de développement respectueuses de l'homme et de la planète, solidaires des plus faibles et des générations futures, fondées sur l'équité des rapports Nord/Sud.

L'Ufcv entend **agir sur les causes des inégalités et s'engager dans la construction d'une société** basée sur de nouveaux modes de partage des richesses, de nouvelles dynamiques de développement. Elle veut :

- Faire reconnaître l'utilité sociale d'un développement au service des personnes, en proposant des indicateurs et des critères d'évaluation permettant d'en mesurer l'impact.
- Expérimenter de nouveaux modes d'entreprendre et d'agir ; envisager des partenariats et des collaborations innovantes, avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, des acteurs du secteur lucratif, du secteur mutualiste...
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire ; prendre part à son développement et à sa structuration.

Agir pour la cohésion sociale, construire une vie meilleure

Le développement de l'Europe, la décentralisation, la mondialisation transforment notre rapport aux territoires. Les pôles de décision changent et entraînent une recomposition des compétences, des pouvoirs et des rapports de forces. Ce mouvement créateur d'espaces inédits et de frontières incertaines est porteur de risques mais aussi d'opportunités pour repenser l'intervention politique et citoyenne sur les territoires.

Par ses actions et son ancrage local, l'Ufcv peut susciter et accompagner **de nouvelles formes de vie sociale et de participation**.

L'Ufcv s'engage à :

- Mobiliser de nouvelles dynamiques d'actions citoyennes dans la définition et la construction des conditions d'une vie sociale satisfaisante.
- Expérimenter de nouveaux modes d'intervention, de nouveaux services pour favoriser une réappropriation par chacun de ses temps de vie et de son environnement personnel, social et professionnel.
- Promouvoir un modèle de société intégrateur ; faire évoluer le regard que la société porte sur les jeunes, les personnes âgées, d'origine étrangère, en situation de handicap ou d'exclusion... ; favoriser les rencontres et les échanges interculturels, l'ouverture aux autres et au monde.

*Le projet de l'Ufcv
reste à construire.
reste toujours à construire.
Il prend tout son sens dans
l'action concrète qui donne
à chacun la possibilité
de s'accomplir en s'engageant
pour et avec les autres.
pour et avec les autres.*



Finalités

Association d'éducation populaire, l'Ufcv forme et accompagne des enfants, des jeunes et des adultes, et favorise leur engagement dans des projets individuels ou collectifs.

Elle permet à des personnes et à des groupes d'accéder à l'espace public et d'y être reconnus comme porteurs d'actions d'intérêt général ; elle joue à ce titre le rôle de corps intermédiaire entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Inscrite par ses actions dans la vie économique, l'Ufcv contribue au développement de l'économie sociale et solidaire comme modèle alternatif, au service de l'Homme.

Ce texte présente le socle de références qui déterminent le sens et les conditions de son action.

Un projet social, fondé sur une conception de la personne et de la société

Promouvoir la personne

L'Ufcv vise l'épanouissement de la personne. La personne est par nature un être unique, original et libre. Elle doit être appréhendée dans toutes ses dimensions : son origine, son histoire, ses convictions, sa spiritualité, ses désirs, ses besoins... La personne est en dynamique, en évolution, en construction permanente.

L'Ufcv donne à chacun les moyens de se construire, de se réaliser, de mettre en œuvre sa liberté et, en s'engageant et en agissant pour les autres, de donner sens à sa vie.

« Le caractère historique de notre vie exige l'engagement comme condition de l'humanisation. » (Paul Louis Landsberg, *Problèmes du personnalisme*, Seuil, 1950).

L'Ufcv offre à chaque homme la possibilité d'être acteur et auteur de sa propre vie, s'engage à le préserver de toute forme de domination et d'asservissement, ou à l'aider à s'en dégager.

Pour cela, l'Ufcv prend en compte les causes des inégalités et des exclusions, rejette l'intolérance et le fanatisme, refuse les idéologies et les actes qui portent atteinte à la liberté de la personne et aux droits de l'Homme.

Favoriser l'action sociale collective

L'origine, la construction et la réalisation de la personne s'éprouvent nécessairement dans l'altérité, dans la rencontre et l'interaction avec les autres.

« Être soi », c'est donc être en relation avec l'autre, faire société. Cela signifie vivre non pas les uns à côté des autres, mais les uns avec les autres, partager des projets, des causes, une vision du monde, afin de réaliser ensemble une vie sociale respectueuse de chacun.

Dans ses actions, l'Ufcv privilégie le recours au groupe et au collectif. En s'assurant d'un cadre de vie bienveillant, elle favorise un apprentissage positif de l'ouverture et de la relation à l'autre, de l'acceptation des différences et de la confrontation d'idées.

L'Ufcv encourage le fait associatif et les initiatives collectives d'intérêt général. Elle soutient et accompagne les groupes dans les choix et la mise en œuvre des décisions qui les concernent.

En favorisant la prise de responsabilité et la participation des acteurs, l'Ufcv contribue à l'animation de la vie locale et à la construction d'un mieux-être social.

Lutter contre les exclusions

La personne et la collectivité sont intimement liées, indissociables. Il importe de réduire les travers de l'individualisme et du communautarisme, qui isolent et excluent des personnes, conduisent au refus de l'autre et de la différence. Aucune société ne peut se construire dans « l'in-différence ».

La liberté d'une personne n'est pas seulement en elle, mais dans la liberté collective et la promotion de tous les membres de la société.

« Aucune communauté ne peut exister dans un monde où il n'y a plus de prochain, où il ne reste que des semblables. » (Emmanuel Mounier, *Manifeste au service du personnalisme*, 1936, réédition Seuil, 1961).

En fondant ses actions sur des valeurs de tolérance, d'entraide et de solidarité, l'Ufcv agit contre les sentiments de méfiance, de peur de l'autre, d'insécurité face à l'avenir, qui entraînent le repli sur soi et fragilisent les plus faibles.

Elle lutte contre la précarité, accueille et accompagne les personnes en marge de la société, contribue à changer le regard que la société porte sur elles et fait progresser les politiques d'insertion et d'intégration.

Des valeurs partagées

La primauté de la personne

La personne et son accomplissement sont la visée centrale de l'action de l'Ufcv. Pour cela, l'Ufcv décide de ses actions en vérifiant chaque fois en quoi elles participent d'un progrès pour la personne. L'Ufcv promeut donc des modes d'organisation et de fonctionnement qui garantissent le respect et la liberté des personnes.

La solidarité est une attitude essentielle dans la relation à l'autre et à la collectivité, qui nécessite de prendre en compte l'intérêt de chacun, de s'ouvrir aux autres et de faire cause commune. Elle conduit à assumer avec d'autres la responsabilité de construire une vie sociale meilleure, qui accueille les plus fragiles et les plus pauvres, respectueuse de chacun et soucieuse des générations futures. Pour l'Ufcv, l'autre est autant une personne que l'on aide qu'une personne dont on dépend, dans une relation d'équité où chacun a sa place.

L'engagement, c'est prendre parti et agir pour une cause. La personne assume ainsi sa condition d'homme et de citoyen, elle accepte sa responsabilité et s'implique dans l'action politique collective. L'Ufcv suscite l'engagement, invite chaque personne à se déterminer et à agir, à s'impliquer pour soi et pour les autres. Elle développe l'esprit critique, par le dialogue et la confrontation. Elle aide chacun à trouver les moyens de conduire des projets individuels ou collectifs.

« Nous ne nous engageons jamais que dans des combats discutables et sur des causes imparfaites. Refuser pour autant l'engagement, c'est refuser la condition humaine. » (Emmanuel Mounier, ouvrage cité).

La liberté est une condition essentielle de l'épanouissement de la personne, un processus intime d'émancipation. L'Ufcv permet à chaque personne de prendre conscience des conditionnements et déterminismes qui pèsent sur elle, d'exercer son libre choix, de s'ouvrir aux autres et de se confronter à d'autres pensées. L'Ufcv vérifie que ses actions respectent l'adhésion des personnes aux démarches proposées, et instaurent un cadre qui reconnaisse à chacun le droit d'essayer et de reconsidérer ses choix.

L'éducation est au fondement des interventions de l'Ufcv, car il n'existe pas de liberté sans conscience. Toute personne a droit à l'égalité des chances pour se réaliser et s'épanouir. L'éducation implique la personne tout entière, elle relève d'un processus propre à chacun, suscite la volonté de vivre et de s'engager. Elle doit être ancrée dans la réalité, l'action et l'expérience concrète. Elle suppose, en complémentarité de la famille et de l'école, une éducation non formelle innovante et ambitieuse, développant le sens critique, la prise de responsabilité et le dialogue interculturel.

Des principes d'action, des façons de faire

Agir L'Ufcv affirme son ancrage dans les réalités de la vie sociale. Pragmatique, elle refuse toutes les idéologies et approches partisans qui prônent un modèle de société prédéterminé et des solutions toutes faites. L'accomplissement d'une personne relève d'un mouvement. L'Ufcv choisit l'action comme principe car le cheminement compte autant que le but visé. Pour agir, il faut s'inscrire dans le réel, associer les acteurs, initier des dynamiques, favoriser l'engagement de chacun et construire des réponses sur mesure. Agir, c'est accorder ses actes avec ses convictions et les adapter à la réalité de la situation pour, à son niveau et avec ses moyens, participer à la construction d'une vie meilleure.

Responsabiliser Affirmer la liberté fondamentale de la personne implique pour l'Ufcv de la reconnaître responsable de ses choix et de ses actes, de son propre accomplissement et de son engagement dans le monde où elle vit et agit. Cela suppose une vision inachevée et non prédéterminée du monde, qui peut évoluer.

L'accompagnement est l'attitude privilégiée pour soutenir la personne dans l'exercice de sa liberté, de sa responsabilité, dans sa dynamique d'accomplissement. Cette attitude respecte la personne dans toutes ses dimensions, la reconnaît porteuse d'une histoire et en devenir.

Sans décider ni faire à la place de la personne, l'Ufcv propose un cadre qui favorise la réflexion, le choix et l'engagement, afin de permettre à chacun de progresser, de porter un regard différent sur soi-même et sur la société.

L'accompagnement se traduit par une relation de confiance basée sur l'écoute et le dialogue. Il guide la personne dans des territoires nouveaux pour elle, lui donne la possibilité de prendre des risques progressivement afin qu'elle devienne autonome.

La diversité est la condition de l'expression de la liberté de chacun car elle permet le libre choix. L'Ufcv veut cultiver la diversité, favoriser l'expression des différences, lutter contre l'uniformisation. L'Ufcv soutient l'organisation de rencontres interculturelles, les expériences positives de mixité sociale, l'intégration des personnes handicapées. Elle encourage et fait reconnaître les initiatives éducatives originales.

Laïcité et pluralisme sont aux fondements de la liberté personnelle. Ces deux notions nécessairement complémentaires laissent à la personne le libre choix de ses opinions et de ses croyances. L'Ufcv souscrit à un principe de laïcité qui garantit à chacun des règles de vie sociale fondées sur les droits de l'Homme et les valeurs de la République. La laïcité ne peut et ne doit pas être neutre. L'Ufcv condamne toute idéologie qui nierait les fondements d'une société laïque.

Au-delà des extrêmes totalitaires qu'elle exclut, la société laïque doit en revanche organiser l'expression du pluralisme et reconnaître une égale légitimité à tous les courants de pensées, idéologies et doctrines (politiques, culturelles, religieuses...) respectant les droits de l'Homme.

L'Ufcv affirme son adhésion à une laïcité pluraliste, et s'engage dans ses actions :

- à proposer un cadre respectueux des valeurs laïques ;
- à permettre et à susciter l'expression des convictions et opinions de chacun ;
- à n'imposer à personne d'agir ou de prendre position contre ses propres convictions ;
- à refuser explicitement tout discours ou acte qui porterait atteinte à la dignité humaine.